

Réf : DCM/2015/n°66/7.1/17.06/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

Date de la convocation : 08/06/2015

Date de l'affichage : 10/06/2015

SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX SEPT JUIN à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

J.C BASCHIOU à Claude LAURIE

Secrétaire de séance : Alain BAILLIEU

OBJET :

**ECOLE DE MUSIQUE D'AIGUES-MORTES
TARIFICATIONS**

Rapporteur : Jean Claude CAMPOS

Il est proposé au conseil municipal de modifier comme repris dans le tableau ci-dessous, les tarifs de l'école de musique d'Aigues-Mortes, et ce à compter du 1^{er} juin 2015.

	périodicité	Actuellement	Propositions
Frais d'inscription	par an	- €	50 €
Solfège ou éveil musical 1 enfant de moins de 6 ans	par an	160 €	120 €
Solfège ou éveil musical 2 enfants de moins de 6 ans	par an	250 €	215 €
Instrument et solfège 1 enfant	par an	300 €	265 €
Instrument et solfège 2 enfants	par an	480 €	450 €
Instrument et solfège 3 enfants	par an	630 €	615 €
Instrument et solfège adulte	par an	350 €	320 €
Ensemble musical et vocal un enfant	par an	150 €	110 €
Ensemble musical ou vocal 2 enfants	par an	240 €	210 €
Ensemble musical ou vocal 3 enfants	par an	315 €	280 €
Chorale adulte personne seule	par an	150 €	110 €
Chorale adulte en couple	par an	250 €	215 €
Chorale adulte tarif réduit (non imposable)	par an	100 €	55 €
Stage musical	par période de 5 jours	150 €	110 €

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

Pour : 23. Contre : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19/06/2015

- date d'affichage : 19/06/2015